

# Guide du participant au séminaire national « Les nouvelles formes de scolarisation »

**Jeudi 11 janvier 2018**  
Lycée d'État Jean Zay - Paris

## CONTEXTE ET ENJEUX DU SÉMINAIRE

---

### La lutte contre le décrochage scolaire, une priorité nationale

La lutte contre le décrochage est une **priorité politique nationale et internationale**. Dans son cadre stratégique « éducation et formation 2020 », l'Union Européenne a fixé comme objectif de ramener **à moins de 10%** le taux de décrochage scolaire, et à porter à 40%, au moins, la part des 30-34 ayant achevé un cursus universitaire. En France, la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 inclut la lutte contre le décrochage scolaire dans ses objectifs.

### Les enjeux du décrochage scolaire

- **Éducatif** : les publics « décrocheurs » partagent des traits communs : fragilité, absentéisme scolaire, manque de confiance, besoin d'un accompagnement renforcé. 1 jeune sur 6 sort de l'école sans avoir obtenu de diplôme de fin d'études secondaires.
- **Économique** : 50% des jeunes sortant du système éducatif au bout de 3 ans de parcours d'insertion sont au chômage, contre 23% en moyenne. 25% des 15-24 ans non scolarisés sont sans diplôme.
- **Sociologique** : Les académies les plus touchées par le décrochage ont une part plus élevée de familles monoparentales, un chômage plus élevé et, à un moindre niveau, une part plus importante de familles nombreuses et de personnes non diplômées parmi les 45-54 ans (source Cnesco, 2017 ; Insee, 2013) ;
- **Politique** : Le décrochage peut avoir un impact sur toute la vie des individus, sur leur santé mentale et physique, le développement de comportements à risque, mais aussi sur leur implication dans la vie citoyenne : en 2010, on estimait que seulement 25% des décrocheurs exercent leur droit de vote, contre 50% des diplômés de l'enseignement supérieur.

## Les dispositifs destinés aux redoublants, et ceux destinés aux décrocheurs

Au point de vue réglementaire, 2 dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire concernent d'une part la prévention et d'autre part la remédiation. Ils sont adaptés à des parcours de jeunes différents et visent à aboutir à leur retour en formation pour se qualifier par un diplôme :

- pour les jeunes qui ont échoué à l'examen, repréparation dans l'établissement d'origine et conservation des notes obtenues à l'examen (articles D. 331-42 et D. 334-13/D. 336-13 du code de l'éducation) ;
- pour les jeunes âgés entre 16 et 25 ans qui ont quitté le système scolaire sans diplôme et qui reviennent en formation initiale (article L. 122-2 du code de l'éducation) ou sortant sans qualification professionnelle du système éducatif (bacheliers généraux) qui peuvent bénéficier d'une formation, dans le cadre scolaire, permettant d'acquérir cette qualification (article L. 122-4).

## Les informations recueillies et diffusées par la DGESCO pour la lutte contre le décrochage scolaire

- Chiffres DEPP (droit au maintien) : 82 000 candidats ajournés à la session 2016 (bac G, P et T) avec :
  - 7 élèves sur 10 du bac G qui redoublent après échec
  - 6 élèves sur 10 du bac T qui redoublent après échec, dont 84% des élèves du G et T qui se réinscrivent dans leur établissement d'origine
  - 4 élèves sur 10 du bac Pro qui redoublent après échec, dont 90% des élèves qui se réinscrivent dans leur établissement d'origine ;
- Enquête DGESCO (octobre 2017) auprès des académies sur le droit au maintien dans l'établissement d'origine des candidats ajournés au baccalauréat de la session d'examen 2017 et dialogue de gestion académique 2017, sur le parcours et l'orientation des élèves dans second degré ;
- Afin de permettre un partage des expériences déjà engagées, la DGESCO propose des guides à la disposition des professionnels de l'éducation sur le site EDUSCOL :
  - Guide pratique du chef d'établissement pour la gestion des candidats doublant et bénéficiaires de la conservation des notes
  - Guide relatif au droit au maintien et au retour en formation initiale, à destination des personnels d'encadrement
  - A venir prochainement : un outil numérique à destination des personnels enseignants et d'éducation, relatif à la mise en œuvre du droit au maintien et du droit au retour.

## Objectif du séminaire

Le séminaire qui est proposé dans le cadre du PNF vise à porter à la connaissance des participants une série de **bonnes pratiques** autour de plusieurs thématiques successives.

## PROGRAMME DU SÉMINAIRE

---

**1/ Présentation du séminaire :** Catherine VIEILLARD, sous-directrice des lycées et de la formation professionnelle tout au long de la vie, direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) **9h30-10 h**

**2/ Table ronde introductive : Droit au maintien dans l'établissement, droit au retour à la scolarisation : Quelles articulations ? Quels enjeux ? 10h30 – 11h15**

- Animateur : M. MONTHEARD, chef du bureau des formations générales et technologiques (DGESCO)
  
- Participants de la table ronde :
  - Mme WEIXLER : IGEN, porte la parole institutionnelle du pilotage d'une politique publique au travers notamment de la réglementation ;
  - Mme MERCIER-BENHAMOU : DASEN académie de Paris, porte la parole institutionnelle en académie de mise en œuvre des politiques publiques ;
  - M. CANTAUT : chef d'établissement, chargé de mission auprès du CGET, en charge des questions sur le décrochage scolaire et de son traitement dans le cadre des territoires en politique de la ville dans une logique interministérielle. Il a auparavant comme chef d'établissement mis en place un LNC ;
  - Mme SIMON, chargée d'études au Centre régional associé au Céreq de Bordeaux (Centre Emile Durkheim), témoigne de la parole des publics décrocheurs.
  
- Objectifs de la table ronde : la diversité des profils des intervenants doit permettre de revenir sur l'intérêt de **territorialiser la prise en charge du décrochage scolaire**, c'est-à-dire d'associer les acteurs de l'école, les collectivités territoriales, les partenaires extérieurs (parents, associations, entreprises, institutions, etc.) en mettant en cohérence les actions des uns et des autres.
  
- Fil conducteur : quels points communs entre droit au maintien et droit au retour ?
  - des objectifs communs (insertion, poursuite d'études),
  - des moyens communs (réglementaires, etc.),
  - des leviers communs (pédagogiques, etc.),
  - des obstacles communs (spécificité des territoires à prendre en compte, etc.),
  - des divergences, cependant.

**3/ Atelier 1 : l'accompagnement des élèves - 11h30 à 13 h et 14h15 à 16h**

Déroulement des 2 ateliers en parallèle.

Le premier atelier portera sur l'accompagnement des élèves, pour lequel la notion de **bienveillance** est centrale : des enseignants faisant preuve de bienveillance dans leur quotidien peuvent augmenter de façon significative la motivation à la poursuite d'études ou au retour en formation ;

- Comment instaurer la confiance avec le jeune et sa famille ? qui est le référent de cette confiance ?
- Comment établir un diagnostic pour instaurer le dialogue et faire des choix qui engagent à travers, le cas échéant, un contrat d'engagement ?
- Comment concevoir et appliquer un engagement réciproque de l'élève et de sa famille avec l'EPLÉ et les enseignants ; comment articuler la règle normative (article L. 511-1 du code de l'éducation), le projet d'établissement, le règlement intérieur et l'emploi du temps personnalisé de l'élève ?
- Comment piloter l'EPLÉ pour former/sensibiliser/professionnaliser les enseignants au tutorat ?
- Comment constituer un groupe « moteur » d'enseignants sur ces sujets au sein de l'EPLÉ ?
- Comment « garder le fil » avec le jeune : l'outil et la place du numérique ?
- Quels outils et indicateurs pour suivre les élèves ?

#### **4/ Atelier 2 : des idées d'innovations pédagogiques et organisationnelles - 11h30 à 13 h et 14h15 à 16h**

Le second atelier traite des innovations pédagogiques et organisationnelles : une « **pédagogie différenciée** », avec une diversification des intervenants et des contenus abordés, ainsi que le recours à des moyens pédagogiques alternatifs permettent de valoriser les compétences de l'élève et ainsi de l'inciter à poursuivre sa scolarité ;

- Comment adapter l'emploi du temps afin de dégager du temps pour approfondir une discipline particulière, faire des recherches sur la poursuite d'études, sur les métiers, la vie de l'entreprise, élaborer un projet d'insertion professionnelle...
- Quels outils – autres que le tutorat - l'établissement peut-il mobiliser pour une solution pédagogique en accord avec le projet du jeune? (accompagnement personnalisé, stages de remise à niveau ou passerelles, cours en BTS) ?
- Comment utiliser des pédagogies innovantes comme les cours à distance, les classes inversées, la réparation « flash »?
- Comment travailler en dehors du cadre de la classe dans un « tiers-lieu », pour développer l'autonomie et/ou le travail entre pairs ? comment l'aménagement de l'espace contribue-t-il à la réussite du projet ?
- Comment utiliser le numérique pour améliorer la performance des élèves ? (cf. rapport IGEN de mai 2017 « Repenser la forme scolaire à l'heure du numérique : vers de nouvelles manières d'apprendre et d'enseigner »).

#### **5/ Atelier 3 : la réglementation au service du jeune vers l'insertion ou la poursuite d'études - 11h30 à 13 h et 14h15 à 16h**

Le dernier atelier porte sur la réglementation au service du jeune vers l'insertion ou la poursuite d'étude. Dans un contexte de réforme de l'accès à l'enseignement supérieur, il est important de voir comment une bonne utilisation de la **réglementation pour l'orientation** permet de bâtir un parcours individuel réussi d'insertion et de formation.

Problématique : comment aider le jeune à construire son projet en termes de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle ? Comment « ouvrir les possibles » ?

- Qui est mobilisé dans l'établissement à cette fin ? comment et avec quel suivi?
- Quelles organisations pédagogiques et d'alternance peut-on mettre en place pour éviter un possible décrochage de ces jeunes ?
- Dans le cadre de ces parcours atypiques, comment renseigner les documents de liaison vers le supérieur pour ne pas pénaliser le jeune dans son projet d'avenir ?
- Comment faciliter la préparation des examens : aménagements d'examen en cohérence avec la scolarité proposée au jeune (ex : MOREA), inscription tardive dans le courant de l'année scolaire,... ?
- Quels partenariats sont développés au profit du jeune et de son avenir (ex : réseaux avec le monde économique, associatif, et l'enseignement supérieur, ou d'autres réseaux tels que le réseau FOQUALE) ?

#### **6/ Synthèse du grand témoin, Joël ZAFFRAN, enseignant-chercheur à Bordeaux – 16 h à 16h30**

Cette intervention finale soulignera la nécessité d'un **traitement différencié des publics particuliers** concernés par le décrochage scolaire.

- Comment des dispositifs complémentaires (pédagogiques, organisationnels, techniques, réglementaires) peuvent-ils favoriser des parcours de rattrapage et de réussite ?
- Comment mettre en œuvre un accompagnement qui tienne compte des spécificités des territoires concernés (métropole, ville, zone sensible, territoire rural, etc.) ?
- Comment adapter le temps scolaire au service d'une projection du jeune vers un avenir de formation ou d'insertion ?